

MAIRIE

de



THIVERVAL-GRIGNON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 27 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept juin à 19h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rémi LUCET.

**Étaient présents** : Rémi LUCET, Liliane BAYANO, Daniel BOSSE, Didier BRILLANT, Michel BUXERAUD, Hélène CÔME, Nadine GOHARD, Sandrine JOURNE, Catherine LANEN, Laurent MEULENYSER, Bertrand VACHETTE et Laurence VAUVERT.

Mme Marie GARCIA donne pouvoir à Mme Nadine GOHARD.

**Était absent** : Jason REGNIER

Monsieur le maire ouvre la séance à 19h30 constatant que le quorum est atteint.

Il propose l'ajout de deux points à l'ordre du jour, à savoir :

- Avis sur l'adhésion de la commune au SITER
- Division et vente des locaux d'activités de Folleville.

### ORDRE DU JOUR :

#### 1. Compte rendu du Conseil Municipal du 16 mai 2019

Le compte rendu du Conseil Municipal du 16 mai 2019 est adopté à l'unanimité.

#### 2. Gratuité des transports scolaires pour les écoliers

Madame Laurence VAUVERT explique qu'il s'agit d'adopter la gratuité des circuits scolaires, organisés par le STIF (syndicat des transports d'Ile-de-France) pour les écoliers se déplaçant de Thiverval ou de Folleville vers Grignon et de Grignon ou Folleville vers Thiverval, en période scolaire.

Le tarif régional pour les élèves éligibles est de 308,50€, subventionné par le Département à hauteur de 195€.

Le tarif régional pour les élèves non éligibles et les autres usagers est de 882,30€, subventionné par le Département à hauteur de 195€.

Le coût porté par la commune pour les élèves éligibles est de 113,50€ par élève pour l'année scolaire 2019-2020 et de 687,30€ pour les élèves inéligibles. En 2019, 80 élèves sont inscrits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

### **3. Adoption du règlement régional des circuits spéciaux scolaires**

Madame Laurence VAUVERT explique qu'il s'agit d'adopter le règlement régional des circuits spéciaux scolaires précisant les conditions de fonctionnement de ce service dont l'organisation locale est déléguée par le STIF à la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

### **4. Echange foncier sans soulte de 2 parcelles entre les communes de Beynes et Thiverval-Grignon**

Monsieur le maire explique que les communes de Thiverval-Grignon et de Beynes sont propriétaires de terrains situés à Thiverval-Grignon, dans le prolongement du terrain de Vol à voile. Les parcelles J22 et J24 appartiennent à Beynes, la parcelle J23, au milieu des deux, à Thiverval-Grignon, afin de donner une cohérence aux territoires, les deux communes envisagent donc d'échanger ces terrains (J23 et J24).

La Direction Départementale des Finances Publiques a estimé la valeur de ces deux parcelles à :

- 206 000 € pour la parcelle J23 (17 990 m<sup>2</sup>),
- 214 000 € pour la parcelle J24 (18 720 m<sup>2</sup>).

La commune de Beynes prendra les frais d'acte à sa charge.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

### **5. Avis sur l'adhésion de la commune au SILY**

Monsieur le maire explique qu'il s'agit de donner un avis sur l'adhésion de la commune au SILY (syndicat interrégional du lycée de la queue-lez-Yvelines) concernant la participation aux frais d'équipements sportifs mis à disposition par la commune de la Queue-lez -Yvelines, pour les lycéens scolarisés. A ce jour, aucun lycéen de notre commune n'y est scolarisé.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, 7 voix CONTRE ; 6 ABSENTIONS, refuse d'adhérer à ce syndicat.

### **6. Avis sur l'adhésion de la commune au SITER**

Monsieur le maire explique qu'il s'agit de donner un avis sur l'adhésion de la commune au SITER (syndicat intercommunal de transport et d'équipement de la région de Rambouillet).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, 7 voix CONTRE ; 6 ABSENTIONS, refuse d'adhérer à ce syndicat.

### **7. Division et vente des locaux d'activités de Folleville**

Monsieur le Maire explique qu'il convient de prendre une délibération pour acter la division des locaux d'activités n°2 de Folleville, d'une surface de 423 m<sup>2</sup> et la vente en 3 lots à des professionnels de santé. Les lots sont définis comme suit :

- Lot A (n°120) : clinique dentaire d'une superficie de 210,8 m<sup>2</sup>, au prix de 335 172,00€
- Lot B (n°121) : professions libérales d'une superficie de 159,7 m<sup>2</sup>, au prix de 253 923,00€
- Lot C (n°122) : local infirmerie d'une superficie de 50 m<sup>2</sup>, au prix de 79 500,00€

Les travaux prévus de mise aux normes accès PMR situés en façade Sud seront défalqués du prix de vente du lot A à la hauteur de **5 772,00€ TTC** et ceux prévus pour l'accès PMR en façade Est seront défalqués du prix de vente du lot B à la hauteur de **11 124,00€ TTC**, conformément aux devis joints à la délibération.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

## INFORMATIONS DU MAIRE :

M. le maire informe les membres du conseil que la commune a engagé une procédure dans le cadre du litige qui l'oppose à ORANGE qui surfacture notre collectivité ; aucune démarche amiable n'ayant abouti.

Concernant la vente du Parc de GRIGNON, le Département des Yvelines a émis son intention de superviser les opérations futures. C'est une bonne nouvelle.

## TOUR DE TABLE :

**Monsieur Daniel BOSSE** informe que le cadastre est mis en ligne sur le site Internet de la commune.

**Madame LILIANE BAYANO** demande ce que sont les travaux sur la RD119.

M. le maire répond que ce sont les travaux prévus par le Département pour la création d'arrêt de bus scolaire pour les collégiens et lycéens et l'aménagement d'une traversée piétonne de Folleville vers Grignon. Ces travaux ne sont pas encore achevés.

**Madame Hélène CÔME** fait part la première séance du Conseil des Jeunes qui a eu lieu en mairie le samedi 8 juin de 10h00 à 11h30. Elle remercie vivement les jeunes, présents ce soir au conseil municipal, dans le public.

Au cours de cette première séance, 4 groupes de travail ont été créés et des projets ont émergés:

- Animation (course dans le village, type « color-run », les talents artistiques du village, stand à la fête du village)
- Travaux (panneaux et filet de basket, une structure de « grimpe », s'occuper du lavoir avec création d'un panneau informatif et de bonne conduite)
- Vivre ensemble (journée intergénérationnelle ou des temps de rencontre réguliers, une boîte à lire spécial enfants à Grignon)
- Nature & environnement (construction de nichoirs, jardin partagé avec des ruches, fleurir le village)

**Madame Sandrine JOURNÉ** demande où en sont les travaux du golf.

M. le maire répond que l'apport en terres doit s'arrêter dans 15 mois et que les travaux se poursuivent au rythme prévu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h38.

Prochain conseil municipal prévu mi-septembre